

*L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.*



**CIRCULAIRE 017-26**  
**Le 4 février 2026**

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL**  
**NuVista Energy Ltd. (NVA)**  
**Plan d'arrangement**

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que NuVista Energy Ltd. (TSX : NVA) (« NuVista ») a annoncé avoir conclu une convention d'arrangement (la « convention ») avec Ovintiv Inc. (TSX : OVV; NYSE : OVV) (« Ovintiv ») et Ovintiv Canada ULC (« Ovintiv Canada ») ont annoncé le 03 février 2026, la réalisation de leur convention d'arrangement.

Conformément aux modalités de l'arrangement, les actionnaires de NuVista Energy Ltd. non-élus recevront environ 71 % de la contrepartie totale sous forme de paiement en numéraire et environ 29 % sous forme de paiement en actions pour chaque action ordinaire de NuVista Energy Ltd. (Cda) Inc. détenue.

Les actions ordinaires de NuVista Energy Ltd.. seront radiées de la cote de la Bourse de Toronto à la fermeture des marchés le 4 février 2026.

**CDCC - Détails du rajustement:**

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options sur TIXT seront rajustées comme suit:

- **DATE PRÉVUE D'ENTRÉE**   **5 février 2026**  
**EN VIGUEUR :**
- **SYMBOLES DES OPTIONS**   **NVA deviendra OVV1**
- **NOMBRE DE CONTRATS :**   **Inchangé**
- **MULTIPLICATEUR :**           **100**

- **NOUVEAU LIVRABLE PAR OVV1 CONTRAT:**
  - i) Environ 29 % sous forme de paiement en actions de Ovintiv Inc (OVV)
  - ii) Environ 71 % de la contrepartie totale sous forme de paiement en numéraire

La distribution finale sera confirmée dans le cadre d'une nouvelle circulaire.
  
- **PRIX DE LEVÉE :** Inchangé
- **NOUVEAU CUSIP :** 69047Q 10 2
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée resteront inchangées à 250,000 contrats

**La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt.**

**La Bourse - Détails du rajustement:**

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le plan d'arrangement et devront donc **être réenregistrés** dans le Système négociation de SOLA par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options NVA seront transférées à la classe d'options OVV1 qui constitue le nouveau livrable.

Symbol de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe
NVA	OVV1

Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des activités d'exploitation de la CDCC.

Patrick Desjardins  
Directeur - Opérations de Marchés Dérivés